

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN
 ...
 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE
 ...
 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 23
 Procurations : 3
 Excuses : 0
 Absents : 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE
 Le 27 juin 2019
 VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT N°2019.00091
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

067 200022683-20190624-0001900091-00-DE

.....
 Séance du 24 juin 2019

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliane BOMH, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone FULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL.

Absent(e)(s) excuse(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH, M. Michel FRITSCH (A partir du point 3)

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
 Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg Vignoble en date du 20 février 2017,
 Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Domaine	Date	Montant	Titulaires
4. Marchés publics		€ H.T.	
Marché à bons de commandes pour 1 an pour les travaux de réfection de la voirie	27/05/2019	minimum 20 000,00 maximum 75 000,00 par an	entreprise TRADEC SAS

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 23	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	()	()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00092
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 27 juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

062-20002601-20190624-0210000920-02

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire

Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE POSTE À KIENZHEIM

Par délibération en date du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de Messieurs Julien FRANCOIS et Maxime SENES, d'un bien sis 1, place Chanoine Papirer à Kientzheim, cadastré section 164.03 n° 76 au prix de 310 000 Euros.

L'ensemble immobilier comporte deux maisons, dont l'une au rez-de-chaussée abritait les services de La Poste jusqu'au début des années 2000.

Or, dans les faits, si le bâtiment est bien désaffecté depuis 18 ans, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement. L'immeuble appartient ainsi encore au domaine public de la Commune de Kientzheim et est donc inaliénable.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de Messieurs Julien FRANCOIS et Maxime SENES, sus laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 25 mars 2019, il convient de prononcer le déclassement du bâtiment public pour être intégré au domaine privé communal, afin de rendre sa cession possible.

Considérant que l'immeuble situé 1 place du Chanoine Papirer à Kientzheim, dit « ancienne poste » n'est plus affecté à un service public depuis 18 ans

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de procéder aux démarches visant à la désaffectation de l'ancienne poste située au 1, place Chanoine Papirer à Kientzheim, parcelle 76 section 164.03

DECIDE de prononcer le déclassement du bâtiment public et de l'intégrer au bâtiment privé communal

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2019.00093
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 27 juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

002-20082000-20190624-02019009300-DE

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire

Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) excuse(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

RECTIFICATION D'UNE DÉLIBÉRATION DU 28 JANVIER 2019 - VENTE D'UNE PARCELLE DE VIGNES

Rectification de la délibération n° 2019-00010 de la séance du 28 janvier 2019

Le 28 janvier dernier, l'assemblée a accepté de céder une parcelle au Domaine Albert Mann représenté par Messieurs Maurice et Jacky BARTHELME.

Lors de l'établissement de l'acte notarié, ces derniers ont demandé à ce que le bénéficiaire de la cession soit modifié, compte tenu des modifications intervenues dans le capital de la société.

Il convient de modifier la délibération en conséquence afin de finaliser l'acte.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 concernant la vente de la parcelle 283 section 14 située au lieu-dit Sauwasen à Sigolsheim

VU la demande des Consorts BARTHELME qui précise que l'acquisition de cette parcelle doit se faire au profit de Monsieur Antoine BARTHELME et non au profit du Domaine Albert MANN représenté par Messieurs Maurice et Jacky BARTHELME.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE de rectifier la délibération n° 2019-00010 de la séance du 28 janvier 2019 en substituant « le Domaine Albert MANN représenté par Messieurs Maurice et Jacky BARTHELME » par « Monsieur Antoine BARTHELME ».

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29

En fonction : 29

Présents : 24

Procurations : 3

Excuses : 0

Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00094
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 27 juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

052-20023001-2019024-020-190094B-02

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire

Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHON, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martina BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

DÉNOMINATION DE RUE AU CADASTRE (LOTISSEMENT RUE DE LA FLIEH)

Mme Martine SCHWARTZ expose que le lotissement qui a été aménagé rue de la Flieh va bientôt accueillir des habitations (la construction des premières maisons individuelles et de l'immeuble collectif sont en cours). Or, la Poste sollicite la Commune pour identifier les nouvelles adresses postales.

L'accès au lotissement est constitué par une voie privée en impasse, débouchant rue de la Flieh entre le numéro 19 et le numéro 21. Etant donné le nombre d'adresses à identifier, il apparaît peu approprié d'utiliser des lettres en déclinaison de la numérotation existante.

Aussi, une réflexion a été menée pour baptiser cette nouvelle voie. Les premières propositions émises par le lotisseur n'ont pas convaincu la commission urbanisme. En revanche, la consultation du Conseil Municipal des Aînés a été très fructueuse. Parmi les nombreuses propositions, la dénomination majoritairement approuvée a été retenue par la commission urbanisme le 11/06/2019.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Allée de la Corderie », en mémoire de l'ancienne corderie ULMER, qui exerçait un peu plus haut sur ce coteau.

ENTENDU les explications de Mme Martine SCHWARTZ, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE la création d'une voie sans issue dénommée « Allée de la Corderie » sur la parcelle située à Kaysersberg Section 6 N° 180 pour permettre l'adressage des habitations situées sur les parcelles desservies par celle-ci.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

RECU EN PREFECTURE
Le 27 juin 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
<small>0612 300053663-20190626-0019000001-05</small>

EXTRAIT N°2019.00095
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHNI, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HELLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone FULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s excuse(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC, RUE DU STADE À SIGOLSHEIM

Mme SCHWARTZ, Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable expose les projets de développement de l'entreprise FRUITS BERNHARD qui a acquis une parcelle voisine de son exploitation 8 rue du Stade à Sigolsheim, permettant d'implanter les équipements et outils de production qui lui sont indispensables pour assurer sa pérennité.

L'entreprise souhaite maintenir son activité à Sigolsheim, mais elle est aujourd'hui contrainte dans son développement. Par ailleurs, les flux entre les poids-lourds chargeant et déchargeant les fruits, les machines agricoles et les véhicules légers des particuliers (clients) qui se rendent sur le parking ne sont pas sécurisés en raison des contraintes spatiales (étroitesse des lieux, accès en impasse,...).

Afin de sécuriser les déplacements des clients en véhicules léger, l'entreprise souhaite réaliser un quai de déchargement pour les poids lourds, bien séparé du parking. Ce quai de déchargement permettrait par ailleurs d'optimiser l'outil économique, car les fruits ainsi déchargés pourraient aussitôt rejoindre les ateliers de tri et de conditionnement (l'entreprise investit actuellement dans de nouvelles machines et un nouveau hangar).

Pour permettre à ce projet de se concrétiser, il est nécessaire de permettre l'acquisition du terrain correspondant à l'emplacement du quai de déchargement. Il s'agit d'un terrain d'environ 90 m², intégré aujourd'hui au domaine public communal, héritage de la création de la zone économique.

L'accès à la rivière à partir de la rue du Stade demeure assuré par trois chemins communaux situés à proximité, qui permettent de rejoindre celle-ci, l'un à 83 mètres de distance de là, l'un à 135 mètres et l'un à 200 mètres.

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 23/04/2019 pour le déclassement de l'emprise nécessaire à la réalisation du quai de déchargement,
CONSIDERANT qu'il s'agit de l'un des chemins d'accès possibles à la Weiss depuis la rue du Stade, de largeur inférieure à 3 mètres, et que le déclassement de cette voie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la rue du Stade,
CONSIDERANT qu'aucune desserte de riverain n'est effectuée par cette voie,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de lancer la procédure de désaffectation puis de déclassement du domaine public d'une portion de la rue du stade à Sigolsheim pour une surface d'environ 90 m² en vue de l'intégrer au domaine privé de la commune

DECIDE de solliciter l'établissement d'un PV d'arpentage dont le coût sera imputé à l'acheteur lors la de cession de la parcelle ainsi créée

AUTORISE le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00096
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE
Le 27 juin 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
062-200052003-20190624-020190009601-DE

Séance du 24 juin 2019

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARADIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Étienne STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Étienne STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARADIN, Mme Thérèse BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elsabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

**MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE AIRE
DE COVOITURAGE - CONVENTION AVEC LA CCVK**

La communauté de communes souhaite aménager une aire de stationnement pour le co-voiturage sur le ban communal de Kaysersberg Vignoble à proximité du rond-point de la gare de Fréland. La majorité de l'aire, devant le terrain de football serait aménagée sur une parcelle appartenant à la commune de Fréland. Toutefois, en bordure de la Weiss, une bande de terrain de 817 m² appartenant à la commune est également concernée.

Afin de permettre à ce projet de prospérer, dans la mesure où cela créerait un nouveau service pour les habitants de la vallée il est proposé de mettre gracieusement à disposition de la CCVK, cette parcelle. Une convention dont un projet est joint en annexe définira les engagements de chacune des parties.

Entendu les explications de M le Maire

VU le projet de création d'une aire de co voiturage présenté par la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg, dont l'emprise concerne la parcelle propriété communale section 24 N°22

VU la proposition de convention jointe en annexe à la présente

CONSIDERANT que la création de services encourageant de nouvelles formes de mobilités est cohérente avec le projet de territoire

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de mettre gracieusement à disposition de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg la parcelle 00024/22 d'une surface de 817 m² dans le but d'aménager une aire de co-voiturage

APPROUVE le projet de convention afférant définissant les engagements des parties

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pascal LOHR", written over the printed name.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Élus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procureurs : 3
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00097
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 27 juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

902-2006120013-20190624-020190009703-DE

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliane BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ORGUE RINKENBACH DE KIENTZHEIM

Mme Martine SCHWARTZ explique à l'assemblée :

Lors d'une étude préalable à sa restauration en 2017, le facteur d'orgues Christian LUTZ a alerté la commune sur le caractère exceptionnel de l'orgue Valentin Rinkenbach, installé dans l'église Notre Dame des Sept Douleurs de Kientzheim.

L'instrument acquis en 1847 est considéré comme le chef d'œuvre du facteur, notamment parce qu'il comporte trois claviers mais également parce qu'il servait de vitrine à tout le savoir-faire de Rinkenbach, installé à Ammerschwihr à partir de 1816. De plus, près de 79 % des tuyaux (soit 25 jeux) sont d'origine et de la main du maître.

Compte tenu de cette richesse patrimoniale, en partenariat avec l'association des amis de l'orgue Valentin Rinkenbach de Kientzheim, la ville a décidé de procéder à une restauration à l'identique. Dans ce cadre, la protection de l'instrument au titre des monuments historiques permettrait d'optimiser le plan de financement : le mobilier classé peut en effet se voir attribuer une subvention de 40% du montant HT des travaux. (Aujourd'hui, seul le buffet est protégé).

Le dossier de demande de classement a été déposé en juin 2018.

Dans sa séance du 16 mai 2019, la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) émis un avis favorable au classement, avec vœu de maintien dans les lieux.

C'est la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) qui proposera au final le classement au Ministre de la Culture, sous réserve que la commune ait délibéré pour y consentir. A noter qu'outre le bénéfice de subventions pour la restauration, le classement au titre des monuments historiques implique autorisation de travaux et contrôle scientifique et technique de la DRAC.

Pour la suite de la procédure, une expertise contradictoire des orgues par un membre de la commission interviendra en juillet prochain et la CNPA statuera dans sa séance du 10 octobre 2019.

Il vous est proposé de suivre l'avis de la CRPA et de consentir au classement au titre des monuments historiques de la totalité de l'orgue Valentin Rinckenbach installé dans l'église Notre Dame des Sept Douleurs de Kientzheim.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU le vœu de classement au titre des monuments historiques avec servitude de maintien dans les lieux émis par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) dans sa séance du 16 mai 2019

VU le code du patrimoine et en particulier l'article L 622-3

CONSIDERANT que la protection de la totalité de l'instrument permettra d'en assurer la conservation dans les meilleures conditions

CONSIDERANT tout l'intérêt de mettre en valeur un instrument exceptionnel pour l'attractivité touristique et patrimoniale et de veiller à la transmission des savoir-faire

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CONSENT au classement au titre des monuments historiques de la totalité de l'orgue Valentin Rinckenbach de 1874 installé dans l'église Notre Dame des sept Douleurs de Kientzheim avec servitude de maintien dans les lieux

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise en conséquence à signer tout document relatif à cette affaire

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 25	ABSTENTIONS : 2 (M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)	CONTRE : 0 (0)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE
Le 27 juin 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT N°2019.00098
du registre des délibérations du Conseil Municipal

062-200052001-20190624-001000000-DE

Séance du 24 juin 2019

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martina SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone FULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN SOUS REPARTITEUR DE LA FIBRE OPTIQUE PAR LA SOCIÉTÉ ROSACE SUR LA ROCADE VERTE RUE DU COLLEGE

Monsieur Benoit KUSTER, adjoint au maire, rend compte de l'évolution des travaux réalisés par société ROSACE est en charge du déploiement de la fibre en Alsace.

Une convention avait été signée avec cette société l'autorisant à implanter un sous-répartiteur optique rue du Château à Kaysersberg Vignoble.

Cet appareil a finalement été accolé au NRO situé rue du Collège.

Il y a de ce fait lieu de signer une nouvelle convention avec la société ROSACE DEPLOIEMENT suite à ce changement en cours de réalisation des travaux.

A Kientzheim, une convention a été passée pour la pose d'un sous-répartiteur rue des Remparts. L'armoire à poser étant plus grande que celle initialement projetée, il convient également de modifier la convention.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire, propose de passer au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU la demande formulée par la société ROSACE DEPLOIEMENT,

APPROUVE l'implantation par la société ROSACE un sous-répartiteur optique rue du Collège à Kaysersberg Vignoble et autorise le maire à signer la convention correspondante.

APPROUVE la modification de la taille sous-répartiteur optique rue des Remparts à Kientzheim Vignoble et autorise le maire à signer l'avenant à la convention correspondant

DONNE DELEGATION au Maire ou à son représentant pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire et en particulier à la mise en place des équipements nécessaires au déploiement de la fibre optique par ROSACE.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 14
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE
Le 27 juin 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
062-20002001-20190624-2001000990-02

EXTRAIT N°2019.00099
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présente(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Piéline BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martina BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BËTTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absente(s) excusé(e) :

Absente(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

GRATUITÉ DU STATIONNEMENT LE 10 JUILLET À L'OCCASION DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Madame Agnès DENTZ rappelle que le Tour de France passera par Kaysersberg Vignoble le 10 juillet prochain.

Des mesures exceptionnelles d'interdiction de stationner et de circuler seront prises le long de l'itinéraire, pour permettre le passage de la course en toute sécurité. La RD notamment étant interdite à la circulation entre 12h et 18h30, de nombreux véhicules seront contraints de stationner pour la journée à Kaysersberg. De plus le parking des remparts sera réservé aux secours dans sa petite partie, et la sortie interdite durant ces horaires pour l'autre partie.

Afin que chacun puisse profiter de cet événement populaire, il est proposé que le stationnement soit gratuit la journée du 10 juillet sur l'ensemble du périmètre de la commune.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU le passage du Tour de France par Kaysersberg Vignoble le 10 juillet 2019

VU la nécessité de réserver des stationnements spécifiques pour les équipes de secours sur les parkings Porte Basse et Bristol 1 à Kaysersberg, Place de la 5^{ème} DB à Klentzheim

VU les différentes interdictions de stationner mises en place le long du parcours pour assurer la sécurité des cyclistes et celle du public

VU la réservation de certains parking pour les riverains

Entendu les explications de Maire Paule BALERNA, Adjointe au Maire

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE la gratuité du stationnement, y compris les camping-cars, pour la journée du 10 juillet 2019 sur l'ensemble du périmètre de la commune

CHARGE le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00100
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 27 juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

062-200632603-20190624-0010001000-DE

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire

Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BÉXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marina BORDE ULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE TIR

Mme Agnès DENTZ, adjointe en charge des manifestations sportives, rappelle que deux jeunes membres licenciés de la Société de Tir de Kayserberg dont l'un en situation de handicap, ont participé à la finale du championnat de France de tir sportif qui s'est déroulée les 26 et 27 mars derniers. Ils ont remporté la médaille d'or en para-tir.

La ville souhaite encourager le développement et la pratique du sport et notamment l'accès au haut niveau.

Aussi, afin de couvrir les frais de déplacement de cette manifestation il vous est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € à la société de Tir.

ENTENDU, les explications de Mme Agnès DENTZ, adjointe en charge des manifestations sportives,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € au club de Tir de Kayserberg pour contribuer au financement du déplacement aux championnats de France de Tir sportif ;
PRECISE que les crédits correspondants seront prélevés sur l'article 6574 du budget de la ville ;

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOFF

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00101
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE
Le 27 juin 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

062-200052803-20190624-020190010101-DE

Séance du 24 juin 2019

La 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELOCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliane BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Martina SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone FULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDEULRICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

VENTE À DISTANCE SÉCURISÉE (VADS) POUR L'ENCAISSEMENT DE LA VENTE DE BILLETS POUR LES SPECTACLES DE LA VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

Mme BOHN, adjointe en charge de la promotion culturelle-animation, rappelle qu'une régie de recettes pour l'encaissement de la vente de billets pour les spectacles de la ville de Kayserberg Vignoble a été mise en place le 29 mars 2018.

Dans le cadre de la modernisation des services, la commune envisage d'offrir un moyen de paiement moderne et pratique aux administrés par le paiement à distance.

Ainsi, la mise en place du service PayZen (Lyra Network – 31670 labège) permettra aux usagers de régler leur billet par carte bancaire sur internet en plus des modes de règlement traditionnels (chèques, numéraires).

Afin de pouvoir accéder à ce service, il est nécessaire que la commune adhère au système de la Vente A Distance Sécurisé (VADS).

Il est précisé que la commune doit accepter de prendre en charge les risques de rejets dans le cadre de la vente à distance par carte bancaire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,
VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,
VU les conditions et formulaire d'inscription proposés par PayZen,

CONSIDERANT la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers,

CONSIDERANT que l'offre de paiement PayZen proposée par Lyra Network permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire

CONSIDERANT que la commune dispose de son propre site Internet,

Entendu les explications de l'adjointe,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de mettre en place l'offre de paiement PayZen proposée par Lyra Network sur le site Internet de la commune, en adhérant dans un 1^{er} temps à l'offre PayZenGo.

AUTORISE M. le Maire à signer :

- le formulaire d'adhésion aux systèmes d'acceptation des paiements par carte bancaire dont le modèle est annexé en pièce jointe,
- les conditions générales de service Payzen Lira Network dont le modèle est annexé en pièce jointe,

ACCEPTTE de prendre en charge les risques de rejets résultants de la vente à distance par carte bancaire.

CHARGE M. le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités concernant cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 0 ()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOH

**DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN**
 ...
**ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE**
 ...
 Nombre des membres
du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 24
 Procurations : 3
 Excusés : 0
 Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 ...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE
 ...

RECU EN PREFECTURE
 Le 27 juin 2019
VIA DOTELEC - SZLOW
012 3456789-10111213 141516171819

EXTRAIT N°2019.00102
 du registre des délibérations du Conseil Municipal
 ...
Séance du 24 juin 2019

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présents : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Mylène PARIS, Mme Margine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Etienne STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BERON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLBURG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH (A partir du point 4), Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Etienne STAHL, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Thérèse BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER, Mme Marine BORDEURICH

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 juin 2019

SIGNATURE D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL

En application du règlement intérieur du conseil municipal, des articles L 2121-18 et L 5211-21 du Code Général des collectivités territoriales, M. le MAIRE propose à l'assemblée de prononcer le huis-clos, afin de protéger la vie privée des personnes dont la situation sera évoquée.

En application du huis-clos, les informations personnelles seront masquées dans les versions publiques du procès-verbal et la délibération. En outre, nul ne pourra les évoquer en dehors de la séance.

Le huis-clos est prononcé à l'unanimité du Conseil municipal.

Le public et les représentants de la presse sont invités à quitter la salle.

VU l'article 2044 du code civil et de la circulaire du 7 septembre 2009 autorisant les collectivités à transiger
CONSIDERANT que les éléments substantiels du contrat ont lui ont été exposés et que l'accord entre les parties termine une contestation née ou à naître au mieux des intérêts de la commune

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le Maire à signer l'accord transactionnel conclu avec [REDACTED]

VOTE A MAIN LEEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	()	()

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR